

Affiche pour un tir en 1930

1930

VILLE DE BRUXELLES

1930

SOCIÉTÉ Royale La Nouvelle Alliance | Royale De Scherpschutters

Local : BRASSERIE DES BRIGITINES

Rue des Visitandines, 3

A l'occasion des Fêtes du Centenaire & de la Kermesse de Bruxelles

GRAND CONCOURS de TIR

A la Petite Arbalète au But
DISTANCE : 10 MÈTRES

A la Petite Arbalète à Crosse
DISTANCE : 6 MÈTRES

Les 20-21 et 27 Juillet, à partir de 9 heures

1375 fr. de Prix en espèces fr. 1375 | 700 fr. de Prix en espèces fr. 700

plus 10 magnifiques coupes pour une valeur de 700 francs

plus 5 magnifiques coupes pour une valeur de 350 francs

PRIX DES ROSES : 60 francs et une coupe

PRIX DES ROSES : 50 francs et une coupe

1er prix	fr. 20 et 1 coupe	2ème prix	fr. 15 et 1 coupe	3ème prix	fr. 10 et 1 coupe
4ème prix	fr. 5	5ème prix	fr. 5	6ème prix	fr. 5
7ème prix	fr. 5	8ème prix	fr. 5	9 et 10ème prix	fr. 20
de 11 au 15ème prix	fr. 20	de 16 au 45ème prix	fr. 12		
16 - 25ème	10	46 - 75ème	10		
26 - 35ème	15				

1er prix	fr. 40 et 1 coupe	2ème prix	fr. 25	3ème prix	fr. 18
4ème	fr. 15	5ème	fr. 10	6ème	fr. 15
7ème	fr. 10	8ème	fr. 10	9ème	fr. 12
10ème au 15ème prix	fr. 10	16ème au 25ème prix	fr. 8	26ème au 45ème prix	fr. 8

UNE COUPE à l'équipe de 6 tireurs désignés d'une même société ayant fait le plus haut point, la liste des tireurs sera remise au secrétaire par le 1er tireur avant de commencer, les sociétés peuvent engager plusieurs équipes.

UNE COUPE à l'équipe de 5 tireurs désignés d'une même société ayant fait le plus haut point, la liste des tireurs de l'équipe sera remise au secrétaire par le 1er tireur avant de commencer, les sociétés peuvent engager plusieurs équipes.

Il sera décerné à chaque concours deux magnifiques médailles frappées au coin de la ville. Une à la société la plus nombreuse et une à la société la plus éloignée.

Chaque société concurrente devra être représentée au moins par 6 tireurs qui tous devront prendre part au cortège (avec drapeau ou cartel) organisé par la Ville de Bruxelles, le Dimanche 20 Juillet, à 8 h. 34, réunion Boulevard Barthélémy, ne pourront concourir pour ces médailles les sociétés de la ville et de la banlieue.

Les inscriptions auront lieu le Vendredi 18 Juillet, avant-veille des concours, de 18 à 22 heures, dernière limite pour le concours des médailles. Les Tirs commenceront le Dimanche 20 Juillet, à 9 heures pour cesser à 19 heures. Les tireurs inscrits le jour de clôture avant 18 heures auront droit de tirer leur fixe.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

La mise est fixée à 5 francs et devra être payée au moment de l'inscription. Le concours s'effectuera par peloton de 6 hommes au moins en 6 coups de flèches sur blason grand 20. Les lunettes diaphragmatiques microscopiques et niveaux sont interdits. Les barrages auront lieu après chaque peloton.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

La mise est fixée à 5 francs et devra être payée au moment de l'inscription. Le blason est divisé comme suit : rose de 15 mm. (25, 20, 15). Le concours s'effectuera à la distance de 6 mètres par peloton et en 6 coups de flèche. Les membres de la Société Organisatrice tireront en présence d'un délégué de la Fédération Bruxelloise ou en présence de tireurs étrangers qui contresigneront leur blason de barrage. Le concours se fera conformément au règlement et sous le contrôle de la Fédération Bruxelloise de l'Arbalète à Crosse.

La Commission de la Société Organisatrice statuera sur toutes contestations qui pourraient surgir entre les amateurs relativement au Tir. Pour ce qui n'est pas prévu au présent règlement on se conformera aux usages.

POUR LA SOCIÉTÉ ROYALE LA NOUVELLE ALLIANCE
Le Secrétaire, Charles Pion. Le Trésorier, Guillaume Vainqueur. Le Président et Roy, Joseph Vainqueur.

POUR LA SOCIÉTÉ ROYALE DE SCHERPSCHUTTERS
Le Président, G. V. Grootenbrul. Le Trésorier, Declercq M. Roy, Conrath E. Le Secrétaire, J. Van den Broek.

Il sera donné dans le même local, aux jours et heures du Concours de la Ville

Un Concours de Tir à volonté

HAUT TOTAL PRIX DES ROSES : 20 FRANCS HAUT TOTAL

1er Prix	fr. 15	2ème Prix	fr. 10	3ème Prix	fr. 5
4ème	fr. 12	5ème	fr. 10	6ème	fr. 5
7ème	fr. 10	8ème	fr. 10	9ème	fr. 5
10ème	fr. 7	11ème	fr. 12	12ème	fr. 5

HAUT TOTAL PRIX DES ROSES : 12 FRANCS HAUT TOTAL

1er Prix	fr. 12	2ème Prix	fr. 8	3ème Prix	fr. 5
4ème	fr. 8	5ème	fr. 10	6ème	fr. 5
7ème	fr. 7	8ème	fr. 10	9ème	fr. 5
10ème	fr. 7	11ème	fr. 12	12ème	fr. 5

BAS TOTAL

1er Prix	fr. 11	2ème Prix	fr. 5	3ème Prix	fr. 5
4ème	fr. 1	5ème	fr. 5	6ème	fr. 5
7ème	fr. 1	8ème	fr. 5	9ème	fr. 5

BAS TOTAL PRIX DES AS : 12 FRANCS

1er Prix	fr. 12	2ème Prix	fr. 4	3ème Prix	fr. 5
4ème	fr. 8	5ème	fr. 10	6ème	fr. 5
7ème	fr. 7	8ème	fr. 10	9ème	fr. 5

La mise est fixée à 20 francs pour 4 coups de flèches. Le même tireur ne pourra obtenir qu'un prix au Haut total et au Bas total.

La présente affiche ne peut être placardée qu'à l'intérieur du local réservé aux Sociétés

Imp. ED. DEMUTER & FILS, Rue de la Loi, 20, Saint-Gilles - Téléphone 794.00